AVANCE AGRI-LOCA-PASS d'ACTION LOGEMENT

L’avance Agri-Loca-pass accordée par Action Logement permet de financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire. Il est destiné aux salariés d'une entreprise agricole.
Ce prêt d’un montant de 2 000 € maximum est rembourable sans intérêt, ni frais de dossier sur 36 mois maximum, après un différé de 3 mois.
La demande de dossier se fait sur ce site : https://site.actionlogement.fr/contactpeaec/

https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_avance_agri_loca_pass_nov2020.pdf

Action Logement :
19/21 quai d'Austerlitz
75013 - Paris
https://www.actionlogement.fr